



PLATEFORME DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC 2014

UN PARTI PRIS POUR LES CONTRIBUABLES

CE PROGRAMME ÉLECTORAL PRÉSENTE LES ENGAGEMENTS QUI SERONT MIS EN ŒUVRE PAR UN GOUVERNEMENT DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC DANS LE RESPECT DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE. CES ENGAGEMENTS DÉCOULENT DES ORIENTATIONS ET DES PROPOSITIONS ÉLABORÉES PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC ET DES MILITANTS RÉUNIS EN CONSEIL GÉNÉRAL OU EN CONGRÈS DEPUIS LA FONDATION DU PARTI EN AVRIL 2012. DANS CE DOCUMENT, LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS INTENTION DISCRIMINATOIRE ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE._____

TABLE DES MATIÈRES

Mot de François Legault	2
Introduction	3
1. Projet Saint-Laurent : 100 000 emplois de qualité	7
1.1. L'innovation au Québec	8
1.2. Une Silicon Valley du Nord	8
1.3. Se réappropriier le Saint-Laurent	9
2. Baisses de taxes de 1 000 \$ pour les familles	11
2.1. Un État moderne au service des citoyens	12
2.2. Une Charte des contribuables	13
2.3. L'intégrité pour mieux servir les contribuables	14
3. Moins de bureaucratie, plus de services	16
3.1. Réduction de l'attente en santé	17
3.2. Lutte au décrochage scolaire	18
3.3. Familles et aînés	20
4. Le Québec d'abord	22
4.1. Le débat sur la laïcité	23
4.2 Le pouvoir fédéral de dépenser	23
4.3 Dédouplements et chevauchements	23
4.4 Promotion de la culture québécoise	23

MOT DE FRANÇOIS LEGAULT

Le Québec déborde de talents et de ressources. Tout au long de son histoire, il a su relever de grands défis. S'il prend les moyens nécessaires, il peut aspirer à de grandes choses. Pour cela, il faut refaire chez nous le plein de fierté et de confiance. Il faut miser sur notre créativité et sur notre esprit de pionnier, de défricheur, de bâtisseur. Dès aujourd'hui, il faut mettre le cap sur un Québec gagnant. Un Québec qui aura les moyens de ses ambitions, qui sera pleinement maître de son destin.

Face à l'indignation et au cynisme qui ont gagné une grande partie de la population, la Coalition Avenir Québec veut remettre l'espoir à l'ordre du jour. Elle présente à cette fin un projet mobilisateur pour relancer l'économie du Québec et créer chez nous un milieu où se conjugueront la prospérité et la qualité de vie. Le Projet Saint-Laurent est le meilleur antidote pour combattre la morosité ambiante et pour nous redonner collectivement le goût d'avancer, le goût de gagner!

LES CONTRIBUABLES D'ABORD

La Coalition Avenir Québec est le parti de la rigueur budgétaire. Elle entend donc revoir les façons de faire du gouvernement afin que les contribuables québécois en aient pour leur argent. Les familles québécoises, notamment celles de la classe moyenne, sont actuellement soumises à un étranglement fiscal sans précédent. Les hausses successives de tarifs, de taxes et d'impôts qu'elles ont subies récemment doivent cesser. La Coalition Avenir Québec veut mettre en place un contrôle serré des dépenses publiques pour donner aux familles de la classe moyenne le répit fiscal dont elles ont grandement besoin.

Notre programme prend aussi le parti des familles en s'attaquant à des problèmes criants qui n'ont toujours pas trouvé de solutions. Voilà pourquoi la Coalition Avenir Québec propose dans sa plateforme des mesures concrètes pour réduire le temps d'attente dans le secteur de la santé et s'attaquer vigoureusement au problème du décrochage scolaire.

Les Québécois ont tout à gagner en misant sur ce qu'ils ont de mieux : le talent, la créativité et l'audace. Il ne manque qu'une impulsion pour que le Québec renoue avec ses succès passés. J'ai la conviction profonde que notre programme électoral et ses pièces maîtresses, soit le Projet Saint-Laurent et le Rapport Cap sur nos familles, offrent aux Québécois une clé pour retrouver la confiance en eux-mêmes, pour recommencer à rêver et faire du Québec que nous aimons tant une société qui fera l'envie du monde.

Je vous invite donc à mettre le cap sur un Québec gagnant en appuyant la Coalition Avenir Québec le 7 avril prochain.



François Legault
Chef de la Coalition Avenir Québec

INTRODUCTION

UN PARTI PRIS POUR LES CONTRIBUABLES

Le Québec a tout ce qu'il faut comme société pour aspirer à ce qu'il y a de mieux. Notre population est dynamique, créative et travaillante. Nos institutions d'enseignement sont excellentes. La diffusion de notre culture est exceptionnelle. Et plusieurs de nos grandes entreprises connaissent des succès éclatants à l'étranger.

Pourtant, une morosité certaine règne chez nous. Le cynisme envers la politique est répandu. Il devient de plus en plus difficile de lancer de grands projets. L'espoir est en panne au Québec.

La performance de notre économie est l'une des moins bonnes au Canada. En 2011, le niveau de vie au Québec, mesuré par le PIB per capita en dollars réels se situait au 7^e rang de la fédération canadienne. Circonstance aggravante, nous perdons du terrain par rapport au reste du Canada. Le Québec a connu, entre 2010 et 2013, une croissance économique annuelle de 1,47 %. Et les choses ne s'améliorent pas. La création d'emplois au Québec a été anémique au cours de la dernière année. C'est donc dire que notre capacité collective à nous enrichir est plus faible que celle de nos voisins.

Les contribuables du Québec, notamment les familles de la classe moyenne, sont soumis à un étranglement fiscal de plus en plus pénible. Les données récentes publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur l'évolution du revenu personnel disponible par habitant, sont accablantes. Nous nous rapprochons année après année de la queue du peloton. Parmi les treize provinces et territoires du Canada, il n'y a plus que l'Île-du-Prince Édouard qui fasse vraiment pire que nous. Le constat est clair. Les Québécois ont de moins en moins d'argent dans leurs poches par rapport aux citoyens des autres provinces.

Le niveau de services publics offerts par le gouvernement n'est pas à la hauteur du fardeau fiscal imposé aux contribuables. Le problème de l'attente pour obtenir des soins de santé reste épineux. Le décrochage scolaire est trop élevé. Et beaucoup de parents ne peuvent avoir accès à des services de garde adéquats pour leurs enfants.

POUR REMETTRE LE QUÉBEC EN MARCHÉ

Un coup de barre s'impose. Il faut tabler sur le potentiel extraordinaire des Québécois pour remettre le Québec en

marche et nous redonner collectivement le goût du succès et de la réussite.

Cette relance passe d'abord par le développement économique. L'économie du Québec traîne de la patte. Il faut renverser cette tendance en se dotant d'un plan de développement économique moderne et ambitieux.

Il faut agir maintenant. Le Québec est à la croisée des chemins. Seule une économie forte permettra au Québec de générer de la prospérité pour améliorer la qualité de vie, maintenir le filet social et accorder un répit aux contribuables. Mais pour atteindre cet objectif, il faut un plan de développement économique solide qui va au-delà des formules creuses et des solutions à courte vue qui sont trop souvent mises de l'avant.

Ce plan, que notre parti s'est employé à développer depuis plus d'un an, le Projet Saint-Laurent, invite les Québécois à se réapproprier ce fleuve géant qui traverse notre histoire. Il faut s'appuyer sur nos richesses et notre passé pour bâtir notre avenir. Et cet avenir passe par l'innovation, l'éducation de haut niveau et l'entrepreneuriat. En combinant ces forces, nous pourrions faire émerger sur les bords du Saint-Laurent une « Vallée de l'innovation » qui garantirait notre prospérité.

Le Projet Saint-Laurent qui est au cœur de notre programme électoral, c'est d'abord une stratégie pour créer chez nous des emplois de qualité. C'est aussi un plan de match pour rattraper le niveau de richesse de nos voisins, notamment de l'Ontario.

Nos objectifs sont ambitieux. Nous voulons grâce au Projet Saint-Laurent que plus de Québécois occupent des emplois bien rémunérés et valorisants, que le niveau de vie des familles s'élève de façon substantielle et que les revenus du gouvernement du Québec augmentent pour assurer la pérennité de nos programmes sociaux.

Le Projet Saint-Laurent est plus qu'un plan de développement économique. C'est un projet de société qui vise à embellir nos villes, dépolluer le Saint-Laurent et décontaminer ses berges. Ce sont là des objectifs nobles et désirables dont l'atteinte contribuera à améliorer la qualité de vie des Québécois. Nous avons le devoir de redonner à nos enfants l'héritage précieux que nous ont légué nos ancêtres. Mais l'atteinte de ces objectifs est en outre

essentielle si nous voulons créer cette Vallée de l'innovation que je viens d'évoquer et qui deviendra la bougie d'allumage du Québec moderne. Nous attirerons les meilleurs talents chez nous, non seulement en valorisant le dynamisme de notre économie, mais aussi grâce à la beauté de nos villes, à la majesté de notre fleuve, à la propreté de nos sites naturels et, de manière générale, à la qualité de nos milieux de vie.

BAISSE DE TAXES AUX FAMILLES

Pour bâtir l'avenir sur du solide, il faut mobiliser les Québécois autour d'un projet audacieux. Mais il faut aussi gérer les fonds publics avec rigueur. Il faut à cette fin revoir nos façons de faire pour sortir de l'état de crise permanente dans lequel se trouvent les finances publiques du Québec. Pour atteindre cet objectif, il faut un plan d'action cohérent et non pas une série de mesures improvisées.

Ce plan rigoureux a été élaboré sous la direction de Christian Dubé, député de Lévis. Les objectifs poursuivis par cette démarche sont clairs : dégager une marge de manœuvre qui permettra d'accorder aux contribuables québécois, et notamment aux familles de la classe moyenne, le répit fiscal dont ils ont grandement besoin. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec capitalisera sur les départs à la retraite de nombreux employés de la grande fonction publique pour atteindre cet objectif en maintenant pour les prochaines années le nombre d'emplois dans l'appareil gouvernemental à son niveau actuel. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec diminuera le nombre de postes administratifs en ne remplaçant pas tous ceux laissés vacants à la suite des départs à la retraite et ce, afin d'augmenter le nombre d'employés qui offrent des services directs à la population. Elle s'engage donc, au cours d'un premier mandat, à offrir aux contribuables du Québec un répit fiscal significatif en éliminant progressivement la taxe santé et la taxe scolaire. L'abolition de ces deux taxes remettra 1 000 \$ dans les poches des familles de la classe moyenne au Québec, sans compromettre d'aucune façon l'atteinte de l'équilibre budgétaire et le maintien de l'accessibilité à des services de qualité.

La meilleure façon de protéger les contribuables et d'encadrer le pouvoir de taxer du gouvernement est d'adopter formellement une Charte des contribuables. Les dispositions de cette importante loi, qui sera la première adoptée par un gouvernement de la Coalition Avenir Québec,

mettront les contribuables à l'abri de chocs tarifaires comme la hausse prévue de 4,3 % des tarifs d'électricité en avril prochain. Elle précisera qu'aucune hausse de taxes et de tarifs ne pourra excéder l'inflation. Elle prévoira aussi des mécanismes, comme l'indexation des tables d'impôt, qui élimineront les diverses formes de hausses cachées du fardeau fiscal. Les contribuables du Québec subissent le fardeau fiscal le plus lourd au Canada. Qui plus est, la situation continue à se détériorer à ce chapitre. Il faut renverser cette tendance. L'adoption d'une Charte des contribuables, en balisant l'appétit fiscal du gouvernement du Québec, enverra un signal fort. Cette Charte permettra à travers ses diverses dispositions de rétablir un équilibre en faveur des contribuables du Québec et de faire en sorte qu'ils en aient vraiment pour leur argent. C'est là le sens du parti pris en faveur des contribuables qui est au cœur de notre plateforme électorale.

SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

La Coalition Avenir Québec a toujours été soucieuse d'assurer la pérennité des programmes sociaux dont le Québec s'est doté. C'est pourquoi nos engagements électoraux sont responsables et ciblés. Il en va ainsi dans le secteur de la santé. Nous proposons d'abord et avant tout des changements dans certaines règles de gestion et de gouvernance, notamment à propos de la rémunération des médecins et du financement des établissements hospitaliers, qui permettront d'améliorer l'efficacité du réseau. Nous comptons aussi dégager des ressources pour les services de première ligne en abolissant les agences de santé.

Les besoins en éducation sont immenses. Une saine gestion des finances publiques est donc plus que jamais nécessaire pour assumer collectivement l'évolution des coûts de système de notre réseau. Cela dit, en éducation comme ailleurs, des priorités doivent être établies. La Coalition Avenir Québec a fait de la lutte au décrochage scolaire, un fléau au Québec, sa priorité. Deux actions seront privilégiées, soit le dépistage précoce des enfants de 3, 4 et 5 ans présentant des difficultés d'apprentissage, ainsi qu'un meilleur encadrement des élèves au secondaire. Il faut intervenir à deux moments critiques dans le parcours scolaire d'un élève. Dès la petite enfance pour dépister les difficultés d'apprentissage et lors du délicat passage entre le 3^e et 4^e secondaire. Dans les deux cas, nous pouvons et nous devons faire mieux si nous voulons augmenter de manière significative la persévérance scolaire, particulièrement chez les garçons.

Une troisième priorité pour les familles est de pouvoir concilier le travail et les responsabilités familiales. Le Québec s'est doté au cours des dernières années d'un système de garderies à contribution réduite qui présente de grandes qualités. La hausse brutale des frais de garde annoncée dans le dernier budget est inacceptable. Elle équivaut à une hausse de 1 000 \$ pour une famille de deux enfants. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec annulera cette hausse en limitant l'augmentation des frais de garde au niveau de l'inflation. Un problème récurrent pour les familles est le manque de places en garderie. Cette situation pourrait être réglée plus rapidement que ne l'ont proposé les gouvernements précédents, en faisant appel aux places vacantes dans les garderies du secteur privé. Il faut agir de manière ciblée pour répondre aux besoins les plus pressants de nos familles.

Le programme de la Coalition Avenir Québec repose sur des priorités bien ciblées : créer des emplois de qualité, assainir les finances publiques, accorder un répit fiscal aux contribuables et aider les familles par des interventions ciblées en santé et en éducation.

Au-delà de ces priorités, la Coalition Avenir Québec propose un vaste plan d'avenir pour le Québec, le Projet Saint-Laurent, afin de créer chez nous un milieu unique, où se conjugueront prospérité et qualité de vie.

NOS ENGAGEMENTS CLÉS

- Projet Saint-Laurent : 100 000 emplois de qualité
- Baisses de taxes de 1 000 \$ pour les familles
- Moins de bureaucratie, plus de services

1. PROJET SAINT-LAURENT : 100 000 EMPLOIS DE QUALITÉ

La Coalition Avenir Québec propose un projet dont l'objectif est de rendre le Québec capable, au cours des prochaines années, de réaliser un développement économique d'envergure. Un projet pour permettre au Québec de tirer profit de tous les avantages dont il dispose, à commencer par ce fleuve géant qui traverse son histoire.

Ce projet vise à faire émerger dans la vallée du Saint-Laurent une « Vallée de l'innovation » afin de générer de la prospérité, rehausser notre niveau de vie, protéger et renforcer nos programmes sociaux, améliorer notre qualité de vie et donner enfin un répit aux contribuables québécois. En augmentant notre richesse collective, nous cesserons d'être moins riches que le reste du Canada et nous cesserons d'être dépendants de la péréquation. Voilà ce qui fera de nous une nation qui aura les moyens de ses ambitions, une nation qui sera libre de ses choix et qui restera maître de son destin.

Le Projet Saint-Laurent repose sur une réflexion qui a duré plus d'un an et qui a débouché sur la publication d'un ouvrage « Cap sur un Québec gagnant » qui en décrit les principaux aspects. Ce vaste plan de développement économique et social vise à mettre fin au déclin économique du Québec. Sa finalité est de rattraper le niveau de richesse moyen au Canada. Sa mise en œuvre vise à créer des emplois de qualité, à accroître le revenu personnel disponible des familles québécoises, à augmenter les recettes de l'État québécois pour assurer la pérennité de nos programmes sociaux et à entreprendre une série d'actions pour améliorer la qualité de vie des Québécois.

Les principaux engagements de la Coalition Avenir Québec qui découlent de la mise en œuvre du Projet Saint-Laurent, s'articulent autour de trois grandes orientations.——

1.1. L'INNOVATION AU QUÉBEC

L'innovation est le carburant des sociétés modernes. Le Québec innove déjà beaucoup, ce qui a permis à notre niveau de vie de s'accroître et à notre qualité de vie de faire un bond. Plusieurs indicateurs montrent cependant que le Québec commence à s'essouffler au chapitre de l'innovation. Le nombre de brevets d'invention par million d'habitants ou par milliard de dollars de dépenses en recherche et développement, est plus faible au Québec que dans le reste du Canada, et même que dans l'ensemble des pays du G8. Dans son plus récent Bulletin de la prospérité au Québec 2012, le Conseil du patronat donne au Québec la note C dans ce domaine, comparativement à un A pour l'Ontario et l'Alberta et à un B pour la Colombie-Britannique. Circonstance aggravante, la proportion de petites et de moyennes entreprises (PME) ayant vendu ou concédé sous licence des brevets est nettement plus élevée au Québec qu'en Ontario et au Canada.

D'autres motifs de préoccupation pointent à l'horizon. L'innovation repose sur la qualité de la main-d'œuvre, sur une synergie féconde entre les universités et le milieu des affaires, ainsi que des investissements privés importants visant à tirer profit des plus récentes avancées technologiques. Or, le Québec traîne de la patte à ces trois niveaux :

- Le Québec tire toujours de l'arrière en matière de taux de diplomation universitaire par rapport à ses principaux concurrents canadiens et son retard à cet égard est encore plus marqué en comparaison à plusieurs pays de l'OCDE. La formation scientifique des jeunes Québécois est insuffisante et les entrepreneurs du Québec sont moins nombreux et moins bien formés que ceux du reste du Canada.
- La collaboration entre les universités et les entreprises est beaucoup moins développée au Québec qu'ailleurs au Canada. Le retard à ce chapitre par rapport aux pays scandinaves, est particulièrement marquant.
- Le niveau des investissements au Québec n'est pas suffisant pour accélérer son développement et l'engager dans un véritable rattrapage par rapport à l'Ontario. Durant la période 2001-2011 par exemple, l'investissement net en machineries et en équipements au Québec (en dollars de 2002) s'élevait à 544 millions en moyenne, alors qu'il s'élevait à 2,258 milliards en Ontario. Avec des niveaux d'investissements aussi anémiques, le Québec ne

sera pas en mesure de relever les défis de l'innovation et de l'exportation et ne pourra envisager, même à long terme, de rattraper le niveau de richesse du reste du Canada.

Les résultats présentés ci-dessus sont d'autant plus décevants que le Québec est la province où les droits de scolarité sont les plus bas au Canada et le soutien aux entreprises sous forme de crédits d'impôt est le plus élevé. Les montants globaux des différents programmes d'aide aux entreprises du gouvernement du Québec sont imposants : pas moins de 5 milliards de dollars en 2011 (dont 2 milliards de crédits d'impôt) contre 3,3 milliards en Ontario, une province dont l'économie est substantiellement plus importante. Malgré cet effort colossal, les résultats ne sont pas au rendez-vous : pour chaque dollar d'aide aux entreprises, le gouvernement québécois récupère 0,67 \$, comparativement à 2,50 \$ en Ontario.

1.2. UNE SILICON VALLEY DU NORD

L'innovation a besoin d'un terreau fertile pour émerger. Les emplois de demain se créeront dans des milieux où l'on trouve des universités de calibre mondial, des entreprises performantes, une culture de la réussite et une qualité de vie exceptionnelle.

Le Québec dispose de plusieurs atouts à cet égard. D'abord, la présence d'universités de calibre mondial comme l'Université McGill et l'Université de Montréal. Montréal compte le plus grand nombre de diplômés universitaires du pays, et même la plus forte concentration d'emplois en haute technologie du Canada. Plusieurs fleurons de l'industrie québécoise et des sièges sociaux d'entreprises importantes y ont pignon sur rue. Enfin, Montréal est reconnue mondialement pour sa qualité de vie et sa culture.

Québec, de son côté, que plusieurs estiment être la plus belle ville d'Amérique, dispose d'espaces attrayants dont le Vieux-Québec qui est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Université Laval compte sur une infrastructure exceptionnelle et constitue un réservoir intellectuel actif dans tous les domaines. La percée des entreprises de la région dans le secteur de la haute technologie est remarquable. Enfin, Sherbrooke se distingue par sa qualité de vie et la présence de deux universités dynamiques, un hôpital universitaire bien établi, des entreprises performantes et une véritable culture de l'entrepreneuriat.

Un examen de la carte territoriale de la vallée du Saint-Laurent montre que les secteurs qui représentent l'avenir économique du Québec sont déjà présents sur le territoire. Mais pas suffisamment. Les emplois de l'économie du XXI^e siècle ne sont pas assez nombreux pour assurer la prospérité économique du Québec.

La chose s'explique aisément. Aucun plan d'ensemble n'a été mis en place pour développer au Québec un réseau dense et intégré de zones d'innovation conjuguant une qualité de vie susceptible d'attirer les meilleurs talents et une proximité entre les agents porteurs de l'innovation. La Coalition Avenir Québec veut remédier à cette situation et faire prendre à la politique de développement économique du Québec un virage qui colle à notre temps.

L'objectif de la Coalition Avenir Québec est donc de faire émerger au Québec une Vallée de l'innovation qui engloberait la métropole et couvrirait l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent. Elle inclurait des villes situées le long du Saint-Laurent et d'autres qui lui sont adjacentes comme Sherbrooke et Gatineau. Cette Vallée de l'innovation aura une envergure qui lui permettra de lutter à armes égales avec le reste du monde en vue de créer des milieux de vie exceptionnels et des lieux de proximité entre les agents de l'innovation. Ceci permettrait d'attirer des investissements stratégiques, des sièges sociaux et des centres de recherche.

La vallée du Saint-Laurent deviendrait ainsi le prochain grand « cluster » de classe mondiale, une région phare qui s'appuiera sur les trois grands pôles universitaires que sont Montréal, Québec et Sherbrooke, mais également sur l'ensemble des zones d'innovation qui existent déjà ou qui seront consolidées ou implantées dans les villes et les régions du Québec.

1.3. SE RÉAPPROPRIER LE SAINT-LAURENT

Le Saint-Laurent est en quelque sorte la nouvelle frontière du Québec moderne. Il représente non seulement une page marquante de son histoire, mais aussi le prochain chapitre de son parcours. Le Québec a besoin de miser sur le potentiel économique que représente le Saint-Laurent pour soutenir et consolider la prochaine phase de son développement. Il doit profiter de l'héritage que représente le fleuve majestueux qui le traverse et faire fructifier ce patrimoine pour assurer le bien-être des Québécois et de leurs enfants.

Malgré sa richesse et sa beauté, le Saint-Laurent reste un géant fragile et menacé. Des eaux usées sont encore rejetées massivement dans le fleuve. La santé du Saint-Laurent n'est pas ce qu'elle devrait être. La modernisation nécessaire des infrastructures d'assainissement des eaux traîne de la patte.

Il n'y a pas que le Saint-Laurent lui-même qui ait été négligé. Ses berges ont aussi été mises à mal. En fait, la négligence d'un autre âge fait en sorte que de nombreux terrains industriels sont aujourd'hui contaminés. Ces terrains, souvent situés dans des endroits stratégiques, constituent un danger pour la santé publique et un frein pour l'aménagement harmonieux du territoire.

Les Québécois ont la chance extraordinaire d'être nourris et traversés par le Saint-Laurent. Pourtant, ce trésor reste inaccessible pour la plupart d'entre eux, notamment en milieu urbain. Les villes du Québec ont été construites pour la plupart littéralement dos au fleuve. La pollution et le manque d'infrastructures en limitent l'accès. Un coup de barre s'impose pour redonner le fleuve aux Québécois.

Le Saint-Laurent, c'est aussi un potentiel économique extraordinaire et trop souvent mal exploité. L'attrait touristique que représente cette véritable « icône » n'est pas suffisamment mis en valeur. De même, le potentiel économique du corridor maritime Saint-Laurent-Grands-Lacs reste sous-exploité. Et que dire de l'immobilisme, sinon de la négligence, des gouvernements passés à propos de l'exploitation des hydrocarbures que recèlent possiblement le Golfe du Saint-Laurent?

Le constat est brutal. À bien des égards, le Saint-Laurent représente un patrimoine mal préservé et mal exploité. La Coalition Avenir Québec veut changer cette situation et faire en sorte que le Saint-Laurent profite véritablement à l'ensemble des Québécois.

ENGAGEMENTS

1. Créer 100 000 emplois de qualité dans les 20 zones d'innovation qui seront consolidées ou créées lors du déploiement du Projet Saint-Laurent.
2. Revoir et modifier la politique de soutien aux entreprises au Québec afin de stimuler l'investissement et l'innovation. Cette nouvelle politique devra être mieux ciblée et mieux orientée. Elle prévoira un mécanisme de reddition de comptes afin de mieux évaluer les retombées de l'aide aux entreprises par rapport aux objectifs projetés.
3. Revoir l'allocation des 2 milliards de dollars de crédits d'impôt aux entreprises afin de cibler la création d'emplois à valeur ajoutée et pour mieux financer la recherche universitaire en lien avec les entreprises innovantes, notamment dans le domaine du génie.
4. Élaborer une politique visant à réhabiliter des terrains industriels afin d'y implanter des zones d'innovation.
5. Adopter un plan-cadre pour faire des zones d'innovation des milieux de vie de qualité.
6. Revoir le mandat et le fonctionnement d'Investissement-Québec afin de lui confier pleinement le rôle de supervision et de déploiement de la politique de soutien aux entreprises.
7. Donner à Investissement-Québec le mandat d'élaborer une stratégie globale et agir en partenariat avec les municipalités et les organismes affiliés pour soutenir le développement de zones d'innovation.
8. Augmenter le nombre de diplômés universitaires afin de rattraper d'ici 10 ans les provinces canadiennes les plus performantes.
9. Améliorer la formation scientifique des jeunes québécois en mettant sur pied un programme semblable au programme *science, technology, engineering, and mathematics (STEM)* aux États-Unis.
10. Se doter d'une politique de l'entrepreneuriat afin d'augmenter le nombre d'entrepreneurs au Québec et d'améliorer leur formation.
11. Élaborer un plan à long terme pour dépolluer le Saint-Laurent en mettant l'accent sur le traitement des eaux usées, particulièrement dans la région de Montréal.
12. Rendre les berges du Saint-Laurent plus accessibles en appuyant les initiatives locales qui visent cet objectif.
13. Favoriser la distribution des produits du terroir et stimuler l'innovation dans le secteur agro-alimentaire au Québec.
14. Mettre en valeur le potentiel touristique exceptionnel que représente le Saint-Laurent.
15. Accroître le trafic maritime dans le corridor Saint-Laurent-Grands-Lacs.
16. Établir et exploiter, en partenariat avec le secteur privé et de manière responsable, les ressources pétrolières du Golfe du Saint-Laurent.

2. BAISES DE TAXES DE 1 000 \$ POUR LES FAMILLES

Les familles sont à bout de souffle. Les services gouvernementaux, les politiques de soutien et les avantages fiscaux ne compensent plus toutes les hausses de taxes et de tarifs qui sont venues vider les poches de la classe moyenne ces dernières années. Les plus récents exemples sont le maintien de la taxe santé – malgré les promesses contraires – et les augmentations de taxes scolaires. À cela s'ajoute une hausse importante des tarifs d'électricité et des frais de garde au cours des prochaines années.

Si le gouvernement entend vraiment soutenir les familles, il a le devoir de leur consentir un régime fiscal plus avantageux, parce que la situation actuelle est intenable. Les familles de la classe moyenne peinent à concilier leurs obligations professionnelles et leurs nombreuses responsabilités.

Il faut donner un coup de barre. Le gouvernement actuel taxe trop et dépense trop. Les contribuables du Québec n'en ont pas pour leur argent. Pour renverser la vapeur, il faut donner au Québec un État moderne et efficace. Il faut tabler sur les départs à la retraite, l'élimination du gaspillage sous toutes ses formes, notamment dans la gestion des contrats informatiques octroyés par le gouvernement. C'est de cette façon que l'on pourra dégager la marge de manœuvre qui permettra de réduire le fardeau fiscal des Québécois et de le ramener à un niveau acceptable. _____

2.1. UN ÉTAT MODERNE AU SERVICE DES CITOYENS

Les dépenses gouvernementales au Québec continuent d'augmenter à un rythme inquiétant. Si rien n'est fait pour limiter leur croissance, elles atteindront plus de 91,6 milliards de dollars en 2017-2018. Cette hausse effrénée des dépenses représente une croissance moyenne de plus de 2,3 %. La situation n'est plus tenable. Elle met le Québec sur la corde raide et place ses finances publiques en situation de crise permanente. Si rien ne change, il deviendra impossible de retrouver l'équilibre budgétaire à court et à moyen terme au Québec. La qualité des services publics pourrait en être gravement compromise. Un cercle vicieux de déficits et d'alourdissement de la dette pourrait s'installer. Ce sont nos enfants qui en feront les frais. Le Québec, loin de reprendre en main son destin, aura dans l'avenir de moins en moins les moyens de ses ambitions.

Il faut donner un sérieux coup de barre. Il faut d'abord ramener la croissance des dépenses consolidées à une moyenne de 2,0 % par année pour atteindre un niveau de dépenses de 90,5 milliards de dollars d'ici 2017-2018. Il faut utiliser cette marge de manœuvre pour éliminer la taxe scolaire et la taxe santé afin de donner aux contribuables du Québec le répit fiscal dont ils ont grandement besoin. L'élimination de ces taxes permettra à la classe moyenne de disposer de 1 000 \$ de plus dans leurs poches au cours des prochaines années.

Pour parvenir à dégager la marge de manœuvre suffisante et pour soulager les familles du Québec, il faut changer nos façons de faire. Notre gouvernement souffre d'embonpoint et la situation continue de s'aggraver. Le nombre total d'employés du secteur public (en équivalent temps complet) est passé de 500 000 à 568 000 en 2013. Selon les prévisions, si rien n'est fait pour limiter la croissance des effectifs, ce chiffre passera à 603 000 en 2017. Si la tendance se maintient, les Québécois seront de plus en plus taxés et leur gouvernement de plus en plus endetté.

Le Québec est sur-administré. Plusieurs programmes gouvernementaux sont reconduits sans que leur utilité ne soit sérieusement analysée. Cette inertie coûte cher aux contribuables. Des pays très attachés à la qualité de leurs services publics comme la Suède n'ont pas eu peur de revoir ces vieilles méthodes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le personnel non-soignant (ceux et celles qui n'offrent pas de soins directs aux patients) dans le secteur de la santé de ce pays est de 36 000 personnes. Au Québec, avec une population moindre (8 millions contre 9,4 millions d'habitants

pour la Suède), ce chiffre atteint 46 000 personnes. Le problème est généralisé et touche aussi le secteur de l'éducation. Les agences de santé et les commissions scolaires, avec leurs modes de fonctionnement actuels, coûtent cher aux contribuables sans contribuer de manière optimale à leur fournir des services directs.

Il faut briser cette spirale. Il est possible de faire mieux. Il faut secouer l'apathie et la résignation des Québécois qui en sont venus à accepter comme une fatalité les hausses de taxes et de tarifs à répétition qui leur sont infligées. Il faut revoir nos façons de faire. Il faut changer la structure d'incitations pour engendrer plus d'activités et plus de services pour les citoyens. Dans le secteur de la santé par exemple, il faut modifier le mode de rémunération des médecins pour l'orienter davantage vers la prise en charge de patients. Il faut aussi modifier le financement des établissements hospitaliers pour faire en sorte que l'argent suive le patient.

L'allégement des structures dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental doit aussi être revu car celles-ci sont trop lourdes et trop coûteuses. C'est pourquoi la Coalition Avenir Québec s'engage à abolir les agences de santé et les commissions scolaires afin de ramener les ressources et les centres de décisions plus près des citoyens. La Coalition Avenir Québec compte également maintenir au niveau actuel le nombre total d'employés de la grande fonction publique. Pour y arriver, nous profiterons des départs à la retraite des fonctionnaires de la grande fonction publique afin de diminuer les postes de nature administrative et augmenter les ressources qui offrent des services directs à la population, notamment en santé et en éducation. À elle seule, cette stratégie permettra de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour baisser les taxes de 1 000 \$ aux familles du Québec en abolissant la taxe santé et la taxe scolaire.

Il faut également resserrer la gestion des contrats publics. Le gouvernement consacre annuellement 3 milliards de dollars en dépenses informatiques et plus de 500 projets sont en cours. Des économies considérables pourraient être dégagées par une gestion plus rigoureuse de ces contrats. Des processus d'amélioration continue doivent être mis en place pour permettre l'utilisation de meilleures pratiques et générer des gains d'efficacité pour améliorer la performance de nos services publics. Il faut aussi soutenir les efforts des municipalités pour simplifier leurs règles de gouvernance (notamment à Montréal) et pour régler l'épineux problème du déficit actuariel de leurs régimes de retraite.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra donc tous les moyens pour doter le Québec d'un appareil gouvernemental moderne et efficace. En mettant en place un État 2.0, la Coalition Avenir Québec fera en sorte que les contribuables en aient pour leur argent. La manifestation la plus concrète de cette transformation sera la baisse significative du fardeau fiscal des familles québécoises. Pour y parvenir, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra une série de mesures pour assurer une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Cette gestion visera à dégager des gains de productivité qui permettront d'utiliser les ressources de l'État québécois de manière plus efficace.

2.2. UNE CHARTE DES CONTRIBUABLES

Au Québec, le contribuable est un mal-aimé. Son fardeau fiscal est écrasant. Les Québécois sont les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord. Qui plus est, rien ne semble vouloir arrêter l'appétit fiscal des gouvernements. Les hausses récentes de taxes de toutes sortes ont produit un étranglement fiscal sans précédent au Québec. Les chiffres ne mentent pas. Le revenu personnel moyen au Québec est tombé au 9^e rang parmi les provinces canadiennes, tout juste devant l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour renverser cette dangereuse tendance, des mesures énergiques doivent être prises. L'une d'entre elles consiste à exprimer par un geste symbolique fort que le gouvernement entend rompre avec son habitude de puiser sans vergogne dans la poche des contribuables québécois. Cette Charte doit signifier clairement que le gouvernement du Québec entend dorénavant manifester plus de respect, plus de transparence et plus de retenue dans ses rapports avec ses contribuables.

Un gouvernement de la Coalition s'engage donc à déposer dans les 30 jours suivant son élection une Charte des contribuables. Cette pièce législative sera la première présentée par un gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Elle comprendra trois grandes sections. La première définira les droits et les devoirs des contribuables. Elle visera à fixer des balises très précises qui garantiront un traitement respectueux des contribuables dans ses relations avec l'Agence du revenu du Québec. La deuxième section portera sur la mise en place de deux mécanismes pour que la gestion des deniers publics se fasse dans une plus grande transparence. Un poste de directeur du budget sera créé. Ce fonctionnaire indépendant fournira une information objective sur l'état des finances publiques

aux contribuables du Québec. La loi prévoira une disposition nommée « des élections à livre ouvert ». Cette disposition stipulera qu'aucune élection au Québec ne pourra être déclenchée avant la publication d'un rapport détaillé du Directeur du budget sur les finances du gouvernement. Les électeurs du Québec ont trop souvent été victimes de partis qui ont renié leurs engagements en prétextant que l'état véritable des finances du gouvernement leur était inconnu durant la campagne électorale. Pareille tactique sera dorénavant impossible au Québec. Combinée à l'adoption d'une véritable loi garantissant des élections à date fixe, sous réserve du maintien de la confiance de l'Assemblée nationale envers le gouvernement en place, la publication de ce rapport permettra la tenue d'élections à livre ouvert. Ces deux changements offriront une marque de respect élémentaire pour les contribuables et mettront fin à des pratiques politiques engendrant le cynisme des électeurs.

Le troisième volet de la Charte des contribuables fixera des balises au pouvoir de taxer du gouvernement. Ces limites reposeront sur un certain nombre de principes. Les hausses de taxes et de tarifs devront être prévisibles, équitables et raisonnables. En vertu de ce principe, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera une politique qui reposera sur les deux principes suivants : 1) aucune hausse de taxes et de tarifs pour les services gouvernementaux ne pourra excéder le taux d'inflation, 2) les tarifs demandés aux contribuables devront être fixés pour une période de quatre ans. Cette politique permettra aux contribuables de planifier leur budget et d'éviter les chocs tarifaires brusques auxquels ils ont été si souvent exposés ces dernières années. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'appuiera sur cette disposition pour réduire la hausse prévue des tarifs d'électricité de 4,3 % à 2,2 % et pour ramener la hausse des frais de garde de 29 % en 2 ans, annoncée dans le récent budget du gouvernement au niveau de l'inflation. Cette loi prévoira également que les tables d'impôt seront indexées. La pratique qui consiste à ne divulguer cette information qu'au moment du budget, ce qui crée une incertitude nuisible pour le contribuable, sera donc abolie. Les dispositions prévues dans la Charte rendront finalement beaucoup plus difficiles l'adoption dans l'avenir d'une taxe aussi régressive que la taxe santé dont le montant est le même pour les contribuables ayant des revenus de 42 000 \$ à 130 000 \$.

2.3. L'INTÉGRITÉ POUR MIEUX SERVIR LES CONTRIBUABLES

La précarité des finances publiques et la lourdeur du fardeau fiscal rendent encore plus inacceptables les dépenses liées à la corruption. Les révélations entendues à la Commission Charbonneau ont choqué les Québécois. Des sommes considérables ont été détournées de leurs fins et empochées illégalement par de nombreuses personnes et entreprises. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec agira avec énergie pour récupérer les sommes qui ont littéralement été volées aux contribuables du Québec.

Malgré les promesses maintes fois réitérées en ce sens, la déplorable pratique des nominations partisans est encore beaucoup trop répandue dans l'appareil gouvernemental au Québec. De nombreuses et intéressantes recommandations ont pourtant été présentées aux différents gouvernements à travers le temps, pour mettre fin à ce système d'un autre âge.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec agira promptement sur cette question en déposant dans les 30 jours suivant son élection un projet de loi encadrant très sévèrement le processus des nominations au sein de

l'appareil gouvernemental. Il entend s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde afin de s'assurer que les nominations au gouvernement du Québec reposent essentiellement sur la compétence et non sur les allégeances partisans des candidats. Pour ce faire, il entend notamment s'inspirer des recommandations du rapport Perreault sur les nominations dans la fonction publique et du rapport Noreau sur les nominations dans les tribunaux administratifs. Ce projet de loi sera également assorti d'une série de dispositions qui mettront fin à la pratique des très coûteuses primes de séparation qui ont suscité à juste titre l'indignation des citoyens.

ENGAGEMENTS

1. Baisse de taxes de 1 000 \$ pour les familles en abolissant la taxe santé et la taxe scolaire.
2. Adoption d'une Charte des contribuables qui précisera qu'aucune hausse de taxes et de tarifs ne pourra excéder l'inflation.
3. Limitation à l'inflation des hausses des tarifs d'électricité et des frais de garde annoncées par le gouvernement du Parti québécois.
4. Gel du nombre total d'employés dans la grande fonction publique au cours des 4 prochaines années.
5. Mise en place de mécanismes pour récupérer les sommes dérobées aux Québécois dans les différentes affaires de collusion mise à jour par la Commission Charbonneau.
6. Fin des nominations partisans et des primes de départ exorbitantes.

3. MOINS DE BUREAUCRATIE, PLUS DE SERVICES

La qualité des services publics au Québec n'est pas ce qu'elle devrait être. Les temps d'attente pour obtenir des soins de santé sont beaucoup trop longs. Près de 25 % des Québécois n'ont pas de médecin de famille alors que cette proportion atteint à peine 12 % dans le reste du Canada. Les soins prodigués à nos aînés dans les CHSLD sont insuffisants. Les ressources consacrées à la lutte au décrochage sont insuffisantes. Et beaucoup trop de parents attendent encore pour obtenir une place en garderie pour leurs enfants.

La Coalition Avenir Québec estime que le principal problème à l'origine de ces lacunes n'est pas un manque de ressources dans la plupart des cas mais leur mauvaise allocation. Voilà pourquoi un gouvernement de la Coalition éliminera des structures administratives inutiles comme les commissions scolaires et les agences de santé et réduira les coûts de la bureaucratie afin de pouvoir consacrer plus de ressources et donner de meilleurs services directs à la population.——

3.1. RÉDUCTION DE L'ATTENTE EN SANTÉ

L'attente à tous les niveaux dans le réseau de la santé continue d'être dénoncée par les Québécois. L'actuel gouvernement, comme le précédent, semble incapable d'améliorer la situation. L'accès aux services de santé reste un véritable casse-tête. Mais surtout, le temps pour obtenir un rendez-vous chez un médecin, pour être soigné dans les urgences, pour être opéré ou pour obtenir un diagnostic demeure interminable. Les personnes âgées, les malades chroniques et les autres clientèles vulnérables sont les premières victimes d'un système de santé inefficace qui force les gens à aller aux urgences pour des problèmes de santé mineurs. Il est temps d'agir véritablement afin que l'attente devienne chose du passé.

Malgré toutes les promesses du passé, plus d'un million de patients ont dû attendre en moyenne 17 heures 30 minutes sur une civière aux urgences au cours de l'année 2012-2013. Des patients sont oubliés dans les corridors des hôpitaux, parfois même sans rideaux pour protéger leur intimité. Une telle atteinte à la dignité – malheureusement devenue banale dans le réseau de la santé – n'en demeure pas moins inacceptable.

Le problème est pourtant bien connu : l'interminable attente pour voir un médecin découle de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous médical dans des délais raisonnables pour des soins de santé mineurs. Cette situation est difficilement justifiable si on considère qu'en 2012, on comptait plus de 8 500 médecins de famille au Québec, soit une proportion de professionnels par habitant qui devrait permettre au Québec de bien servir sa population. Cette proportion d'omnipraticiens représente un ratio supérieur à la moyenne canadienne. Cependant, les décisions gouvernementales et les incitatifs mis en place depuis les vingt dernières années ont contribué à ce que de plus en plus d'omnipraticiens privilégient la pratique en milieu hospitalier à celle d'une médecine familiale de proximité, accessible aux personnes vulnérables ou nécessitant des soins. Il est grand temps de renverser la vapeur.

La Coalition Avenir Québec persiste et signe : le nombre de médecins de famille n'est définitivement pas le problème. C'est plutôt la répartition et l'accessibilité de ces médecins qui est en cause, de même que la répartition des tâches entre les professionnels de la santé. Si le Québec souhaite bénéficier d'un système de santé en mesure de couvrir les besoins de la population dans des délais raisonnables, il doit s'assurer que tous les professionnels de la santé, notamment les infirmières et les pharmaciens, soient mis à contribution à la hauteur de leur capacité.

Une réforme en profondeur de la rémunération des médecins s'impose depuis longtemps au Québec. Ceux-ci sont des travailleurs autonomes payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les trois quarts de leur rétribution se font d'après la méthode de rémunération à l'acte. Ce mode de paiement fait en sorte que le médecin est remboursé par la RAMQ pour chaque service médical dispensé, sans égard à la condition du patient de ce dernier (vulnérable ou en bonne santé). Or, plusieurs effets pervers sont liés à ce type de paiement. En effet, il ne contribue pas à réduire l'attente pour voir un médecin. Celui-ci n'est pas incité à offrir l'intégralité des soins et à prendre en charge de nouveaux patients présentant des conditions de santé défavorables. Le système actuel favorise au contraire la multiplication des actes, par exemple les bilans de santé annuels de patient dont l'état de santé est stable. De plus, la rémunération à l'acte n'encourage pas le partage des tâches avec d'autres professionnels de la santé. Pour être rémunéré, le médecin doit être celui qui donne le soin. Il ne peut déléguer sa tâche à quelqu'un d'autre.

En modifiant le mode de rémunération des médecins, il sera possible de faire en sorte que les personnes malades puissent davantage voir leur médecin dans des délais acceptables lorsque leur état de santé le requiert, en plus de favoriser une meilleure répartition des tâches.

Actuellement, 4 % de la rémunération des médecins est effectuée par forfait (capitation), c'est-à-dire qu'un montant fixe est donné au médecin pour chaque patient inscrit. En échange de ce paiement, le médecin est responsable de prodiguer tous les soins de médecine générale (non spécialisés) au patient. Dans un système de paiement par forfait, le médecin serait davantage incité à fournir des soins de qualité au patient, sans compter que le paiement par forfait favorise une prise en charge d'un plus grand nombre de patients.

Actuellement, le système de santé gravite autour de l'hôpital. Les patients sans médecins de famille et ceux qui ne peuvent les consulter doivent y aller pour recevoir des soins, sans compter les nombreuses activités qui y sont centralisées. L'importance des centres hospitaliers n'est donc pas négligeable dans le réseau québécois. Néanmoins, pour remédier à l'attente et à la congestion, il faut remettre les soins primaires au centre du système. En effet, lorsqu'un patient est suivi par un médecin, sa santé en bénéficie et au final, il en coûte moins cher que s'il avait été hospitalisé. Il faut donc que les

omnipraticiens pratiquent davantage en cabinet ou en groupe de médecine de famille (GMF), mais également qu'ils le fassent en accès ouvert.

Les activités médicales particulières (AMP) font en sorte que les jeunes médecins ayant moins de 15 ans d'expérience dans le réseau de la santé doivent effectuer 12 heures de travail dans les hôpitaux sous peine de voir leur salaire réduit de 30 %. Cette mesure, qui devait être temporaire lors de son instauration en réponse à des bris de service dans les hôpitaux, est devenue graduellement la norme chez les omnipraticiens. Avec le temps, les AMP en sont venues à faire en sorte de dépouiller la première ligne d'omnipraticiens au profit du milieu hospitalier.

L'accessibilité à un médecin est primordiale pour ceux et celles qui présentent des conditions de santé défavorables. Le suivi et la continuité des soins de santé passent par l'omnipraticien qui pratique dans un cabinet ou dans un GMF et non à l'urgence d'un hôpital. Si nous voulons réellement améliorer l'accès aux médecins pour les plus vulnérables d'entre nous et libérer les urgences de cas non urgents et ainsi réduire l'attente, nous devons prendre des mesures concrètes et imminentes pour ramener les omnipraticiens en cabinet en commençant par abolir graduellement les AMP.

Par ailleurs, la mission des infirmières est vitale dans notre système de santé. Dans les hôpitaux, elles assurent en continue le traitement des patients. Leurs tâches sont de plus en plus complexes, et leurs responsabilités croissantes, ce qui exige une formation en conséquence. Leur rémunération devrait d'ailleurs certainement mieux refléter l'importance de leur rôle à cet égard.

Cependant, au niveau de la première ligne, des soins aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie, la participation des infirmières devrait être accrue. Celle-ci devrait notamment jouer un rôle clé au sein des groupes de médecine familiale en permettant aux médecins de se concentrer davantage sur les cas problématiques. Cela permettrait une augmentation du volume et de la qualité des soins produits.

Pour désengorger les urgences des cas non urgents et permettre à la population d'avoir accès à un médecin quand elle est malade, il est nécessaire de renforcer les soins de première ligne. À cet égard, non seulement la collaboration entre les médecins et les infirmières est essentielle, mais le modèle de travail et la perception du statut professionnel des infirmières doit changer. Leurs fonctions doivent être davantage reconnues et valorisées. Leurs responsabilités en

matière de qualité de soins et de sécurité des patients le justifient amplement.

Enfin, malgré toutes les velléités de réforme, le budget des établissements de santé et de services sociaux québécois est encore actuellement axé sur l'historique de ses dépenses, puis simplement reconduit au fil des ans moyennant certains ajustements. Cette approche est contreproductive. Elle n'incite pas les établissements à améliorer l'accès, la qualité ou l'efficacité des soins : plus de services et de patients ne font qu'engendrer plus de dépenses pour l'établissement. Un changement s'impose.

La Coalition entend réviser en profondeur ce mode de financement, qui sera dorénavant établi en fonction du volume de soins dispensés aux patients. Cette mesure assurera l'attribution des ressources budgétaires en fonction des besoins réels de la population, en plus d'encourager l'efficacité des établissements qui auront tout intérêt à augmenter le volume de services rendus à la population. Plutôt que d'être source de dépenses, l'augmentation du nombre de patients traités deviendra source de revenus supplémentaires. Ce mode de financement deviendra ainsi un instrument d'efficacité, d'accessibilité et de qualité des soins. Par ailleurs, jouissant d'une plus grande autonomie décisionnelle quant à l'organisation de leurs services et à la façon de les fournir, les établissements seront davantage responsables de leur équilibre budgétaire.

3.2. LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le taux de décrochage scolaire reste trop élevé au Québec. Malgré les tentatives récentes de présenter la réalité sous un jour plus favorable, un garçon sur quatre décroche dans le secteur public. Dans le tiers des commissions scolaires, le taux de décrochage est encore supérieur à 20 %.

Malgré les ressources consacrées à ce problème et le dévouement des intervenants des milieux scolaires et sociaux, les progrès enregistrés dans la lutte contre le décrochage restent insuffisants. Cette situation entraîne de graves conséquences socioéconomiques pour le Québec. Collectivement, c'est tout le Québec qui s'appauvrit quand une partie de sa jeunesse est privée des outils qui lui permettraient de donner sa pleine mesure.

Fidèle à son approche à propos de l'efficacité des services publics, la Coalition Avenir Québec entend rediriger les ressources consacrées à l'éducation là où cela compte, c'est-à-dire vers les écoles. Voilà pourquoi un gouvernement

de la Coalition abolira les commissions scolaires actuelles et les remplacera par des structures régionales plus souples et moins coûteuses. Les ressources ainsi dégagées seront transférées vers les écoles pour offrir plus de services, notamment dans la lutte contre le décrochage. Les écoles, jouissant de plus d'autonomie et de ressources, seront plus à même d'aider les élèves et permettra à tous les membres de leur personnel de donner leur pleine mesure.

Le haut taux de décrochage scolaire au Québec s'explique par une combinaison de facteurs. Le premier tient aux retards de développement de certains enfants au moment de leur entrée à l'école. Ces retards peuvent s'expliquer par un manque de stimulation, notamment chez les enfants venant des milieux défavorisés, et par des difficultés d'apprentissage de toutes sortes. Une intervention précoce est le meilleur moyen d'éviter que ces retards ne deviennent irrémédiables.

Une seconde difficulté résulte de la nature des parcours académiques offerts à l'école secondaire. Plusieurs élèves décrochent du système scolaire vers la fin de la troisième secondaire après avoir éprouvé des difficultés à suivre la formation de la filière générale, menant aux études post-secondaires. D'autres quittent pour les mêmes raisons et ne reviennent à l'école qu'après un long détour, souvent insatisfaisant sur le marché du travail. Dans les deux cas, la réinsertion est difficile parce que le parcours scolaire initial du décrocheur – qu'il décide un jour de raccrocher ou pas – s'est soldé par un échec. Un meilleur encadrement et des services d'orientation professionnelle accrus permettraient de réduire le décrochage scolaire lors de la période charnière et cruciale que constitue le passage du troisième au quatrième secondaire.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra donc en œuvre des mesures ciblées pour s'attaquer au décrochage scolaire. Ces mesures tiendront compte de la situation difficile des finances publiques au Québec. Les ressources étant rares, il convient plus que jamais d'agir de manière judicieuse. Un gouvernement de la Coalition agira donc lors des deux moments stratégiques dans le parcours scolaire d'un enfant afin de maximiser ses chances de réussite. Ces deux moments constituent pour trop d'enfants des périodes critiques, où les difficultés d'apprentissage sont susceptibles de les entraîner dans une spirale de démotivation et d'échec.

Le premier moment est celui de l'entrée à l'école. Pour plusieurs enfants, il est déjà tard, presque trop tard dans bien

des cas, pour intervenir. C'est pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend ajouter des ressources spécialisées qui auront pour tâche d'identifier dans les centres de la petite enfance les enfants présentant des difficultés d'apprentissage. L'ajout de professionnels en orthophonie, en psychoéducation, en orthopédagogie et en psychologie dans les écoles permettra un dépistage précoce des élèves en difficulté et un déploiement plus rapide des stratégies d'intervention nécessaires et adaptées.

Un autre moment stratégique dans le parcours scolaire d'un élève est le passage du troisième au quatrième secondaire. C'est à ce moment-là que plusieurs jeunes choisissent d'abandonner leurs études. L'ajout, dans nos écoles secondaires, de tuteurs assignés aux élèves plus vulnérables permettra de contrer en partie le décrochage chez des jeunes ayant parfois l'impression d'être laissés à eux-mêmes. La formule de tutorat permettra d'améliorer le soutien pédagogique et l'encadrement des jeunes élèves.

Cela dit, un autre problème répandu chez les adolescents est une perte de motivation attribuable à un manque d'informations à propos des carrières disponibles sur le marché du travail (notamment les formations professionnelles et les métiers spécialisés) et du lien entre celles-ci et la formation offerte à l'école secondaire. Les ressources consacrées à l'orientation professionnelle dans les écoles secondaires sont insuffisantes. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend donc augmenter de manière significative les ressources permettant des interventions plus personnalisées pour chacun des élèves.

Les objectifs visés par ces mesures sont clairs et réalistes. C'est ainsi qu'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec se fixera comme objectif d'augmenter de 6 points de pourcentage d'ici 2020 le taux de diplomation chez les jeunes de 20 ans, ce qui le fera passer de 74 % à 80 %.

3.3. FAMILLES ET AÎNÉS

Le soutien aux familles et aux aînés doit figurer parmi les priorités de tout gouvernement moderne. Il s'agit là non seulement d'affirmer une vision de la société fondée sur la solidarité, mais aussi d'investir dans l'avenir.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra ses responsabilités en cette matière. Il consolidera d'abord les acquis en complétant le réseau des Centres de la petite enfance (CPE) afin d'en assurer l'accès à toutes les familles qui en ont besoin.

Le développement des garderies constitue aussi bien une politique de conciliation travail-famille indispensable, qu'un maillon important du réseau éducatif québécois. De trop nombreux enfants arrivent dans le système scolaire en présentant des retards de développement très difficiles, sinon impossibles à rattraper. Le passage par un système de garderie offrant un projet éducatif complet et stimulant, constitue pour beaucoup d'entre eux une occasion exceptionnelle.

Mais si le réseau des services de garde à contribution réduite améliore la qualité de vie des familles, sa mise en place a souffert de nombreux ratés. L'octroi de nouvelles places s'est fait de manière anarchique et la gestion des listes d'attente a suscité beaucoup de frustrations. Bref, un changement de cap s'impose. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra de l'avant un plan d'action clair pour compléter le développement du réseau de garderies au Québec. Ce plan d'action reposera sur trois principes.

- **Le pragmatisme**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend assurer une meilleure synergie entre l'actuel système des Centres de la petite enfance (CPE) et le réseau des garderies privées. Les garderies privées se sont développées en bonne partie pour répondre à la pénurie de places de garde dans le réseau des CPE. L'actuel gouvernement a choisi par pur dogmatisme d'ignorer ce réseau et de continuer à investir des sommes considérables pour construire à un coût très élevé de nouveaux CPE. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec investira là où cela compte, c'est-à-dire dans le soutien aux parents et aux enfants, plutôt que dans le béton en intégrant le plus grand nombre de places possibles du secteur privé dans le système actuel des CPE. Cela permettra de compléter plus rapidement le réseau de garde au Québec, tout en offrant les mêmes services de qualité à tous les enfants du Québec.

- **Le réalisme**

La contribution des parents ne sera plus l'objet de manipulations politiques dans l'avenir. Elle sera au nom d'un sain réalisme indexée en fonction de l'inflation.

- **La prévention**

Les problèmes d'apprentissage chez les enfants commencent déjà à se manifester en très bas âge. Il convient donc de tenter de les déceler dès que possible et d'agir en conséquence. Un gouvernement de la

Coalition Avenir Québec investira les ressources nécessaires pour que des activités de dépistage et de prévention plus appuyées soient déployées dans le réseau des services de garde du Québec.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec donnera un important coup de barre pour assurer une meilleure qualité de vie aux aînés. Le manque de services adéquats, notamment pour assurer leur maintien à domicile, est patent. Le manque de ressources et de personnel fait en sorte que la qualité des soins reçus dans les CHSLD n'est pas à la hauteur de la reconnaissance que le Québec devrait manifester à l'égard de ceux qui ont contribué à le bâtir. Bref, le sort des aînés au Québec n'est pas ce qu'il devrait être.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra aussi en charge de manière résolue les problèmes notés dans la qualité des soins offerts à nos aînés dans les CHSLD, résidences et ressources intermédiaires. Outre accroître le nombre et la fréquence des inspections et s'assurer de rendre disponibles des mécanismes efficaces de formation pour toute personne intervenant auprès des aînés, il mettra en place des mesures pour assurer que leurs dirigeants soient pleinement imputables de la qualité des soins qui y sont prodigués.

ENGAGEMENTS

1. Révision du mode de financement des établissements de santé et de services sociaux, qui sera dorénavant établi en fonction du volume de soins dispensés aux patients.
2. Réforme de la rémunération des médecins afin d'assurer une meilleure prise en charge des patients.
3. Abolition progressive des activités médicales particulières (AMP) afin de favoriser le retour des omnipraticiens vers la pratique de médecine familiale.
4. Valorisation du rôle des infirmières et élargissement de leur champ de pratique en révisant le partage des tâches avec les médecins et l'organisation des soins dans le réseau de la santé.
5. Allègement des structures bureaucratiques par l'élimination des agences de santé.
6. Programme de dépistage des enfants en bas âge présentant des difficultés d'apprentissage.
7. Mise en place d'un programme de tutorat visant à améliorer le soutien pédagogique et l'encadrement des élèves du secondaire.
8. Ajout de conseillers en orientation pour aider les élèves du secondaire à faire leur choix de carrière et planifier leur avenir.
9. Meilleure synergie entre les garderies privées et le réseau des CPE pour augmenter plus rapidement le nombre de places de garde à contribution réduite.
10. Amélioration de la quantité et de la qualité des soins et services offerts à nos aînés, en particulier ceux vivant en CHSLD.

4. LE QUÉBEC D'ABORD

La position constitutionnelle de la Coalition Avenir Québec se résume en une formule : « Le Québec d'abord ». Cette position est plus rassembleuse et plus féconde que celles de nos adversaires. La position du PQ, c'est celle du « Québec seulement » et du repli sur soi. Celle du Parti libéral est celle du « Canada d'abord ». Ces deux façons de voir divisent les Québécois et les affaiblissent.

La loyauté première d'une grande majorité de Québécois va au Québec. Le courant dominant dans la société québécoise souhaite que l'on défende avec force les intérêts du Québec. La Coalition Avenir Québec s'inscrit dans ce courant. Son projet politique consiste à rassembler les Québécois autour de la position du « Québec d'abord » pour faire avancer trois dossiers au cours des prochaines années : limiter le pouvoir fédéral de dépenser, éliminer les dédoublements coûteux entre les paliers de gouvernement et élargir les responsabilités du Québec au chapitre de la promotion de sa culture à l'étranger.——

4.1. LE DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

La Coalition Avenir Québec a fait connaître sa position sur cette question avant les autres partis politiques. Elle a présenté, à l'image de sa politique constitutionnelle, une position sur cette question modérée et responsable.

La position de la Coalition repose sur quatre idées-forces. Elle appuie l'adoption d'une Charte de la laïcité qui affirme la neutralité religieuse de l'État québécois. Avant tout, elle estime que cette Charte doit notamment réaffirmer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans notre société. La Coalition estime aussi que tous les services gouvernementaux doivent être offerts et reçus à visage découvert. Finalement, elle croit que l'État québécois doit afficher sa neutralité en demandant aux fonctionnaires en position d'autorité comme les juges, les policiers, et les gardiens de prison, de même que les personnes entretenant un rapport d'autorité envers une clientèle captive et en bas âge, comme les enseignants et les directeurs des écoles primaires et secondaires, ne puissent porter de signes religieux ostentatoires.

4.2. LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

La formule du « Québec d'abord » annonce une défense vigilante des intérêts du Québec, en mettant sur la table des propositions concrètes. La première de ces propositions porte sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. Ce pouvoir est défini de manière si vague qu'il permet au gouvernement fédéral de s'immiscer partout. Il entraîne de l'inefficacité et des coûts dont les contribuables québécois font les frais. La première demande d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec au gouvernement fédéral concernera la réduction du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Notre argument est simple. Le gouvernement du Québec est mieux placé pour répondre aux besoins de sa population dans des domaines importants comme la santé et l'éducation. L'argent doit être réparti de manière équitable en fonction des responsabilités des différents paliers de gouvernement. Chaque gouvernement doit occuper le champ fiscal nécessaire à ses responsabilités.

4.3. DÉDOUBLEMENTS ET CHEVAUCEMENTS

Les contribuables du Québec font les frais de dédoublements parfois coûteux entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Des économies peuvent être réalisées et les Québécois doivent en bénéficier. Un gouvernement de la Coalition présentera une série de propositions au gouvernement fédéral pour limiter ces chevauchements,

notamment dans les domaines du prélèvement des impôts, de l'environnement et de l'immigration. Un des aspects les plus désagréables de ces chevauchements est la nécessité pour les contribuables du Québec de rédiger deux rapports d'impôt. La Coalition Avenir Québec déploiera les efforts nécessaires pour rapatrier au Québec l'ensemble des opérations entourant la production des rapports d'impôt afin que les contribuables du Québec n'en aient qu'un seul à remplir.

4.4. PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

La culture façonne l'âme d'un peuple. Elle est notre point d'ancrage avec notre histoire, mais plus encore avec notre capacité d'entrevoir un avenir à l'image de notre désir de vivre et de se dépasser. Une clé essentielle du dynamisme artistique au Québec est son ouverture sur le monde.

La Coalition croit que le Québec a fait, dans le passé, de bons choix en soutenant de façon significative le milieu culturel québécois. Mais nous pensons qu'il est encore possible de faire mieux. À cette fin, elle propose donc un plan d'action qui s'articule autour de deux objectifs. Le premier consiste à stimuler la demande pour les produits culturels québécois au Québec. Le second consiste à accentuer les efforts afin d'aider à l'exportation des produits culturels québécois.

La Coalition estime que le développement culturel du Québec passera de plus en plus par notre capacité collective à percer de nouveaux marchés. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend donc soutenir de façon appuyée l'exportation des produits culturels du Québec à l'étranger et dans l'univers numérique. Afin de déployer une stratégie cohérente à ce chapitre, il demandera au gouvernement fédéral un élargissement significatif de ses responsabilités en matière de promotion de sa culture à l'étranger.

ENGAGEMENTS

1. Position équilibrée et responsable dans le débat sur la Charte de la laïcité.
2. Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.
3. Limitation des chevauchements et des dédoublements entre le gouvernement fédéral et celui du Québec.
4. Rapport d'impôt unique.
5. Élargissement significatif des responsabilités du Québec en matière de promotion de sa culture à l'étranger.



COALITION **AVENIR** QUEBEC.ORG